

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2021_2_17

SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 16

Date de convocation du : 09 Avril 2021

Votants : 18

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Cessions terrains
avenue de la Jordanne**

Pouvoirs :

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Madame ROUX Céline a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame ROUX Céline

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire précise qu'une délibération de 2017 avait approuvé l'acquisition par la Commune d'une partie des parcelles anciennement cadastrées AA 209, 211 (aujourd'hui numérotées AA 251 et AA 253), soit 450 m²+ 411m² au prix de 38€/m², auprès de Madame DELCHER Danielle, épouse SOUQ ;

La S.A. POLYGONE était d'accord pour réaliser sur chacun de ces lots une opération d'accession à la propriété pour des primo-accédants.

A ce jour, la SA POLYGONE est d'accord pour réaliser sur le lot AA 253 (411m²) une opération d'accession à la propriété, au prix de 38€ le m² (+ PVR 8.55€ le m²).

Concernant la parcelle AA 251 (450m²), celle-ci serait acquise par les conjoints LOUPY-COMBETTES, au prix de 38€ le m² (+ PVR 8.55€ le m²).

Monsieur le Maire propose de valider ces acquisitions aux conditions énoncées ci-dessus.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés établis par l'Office Notariale B&B, à la charge de la Commune, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette opération ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER



The image shows a blue ink signature of Jean-François Rodier over a circular official stamp of the Municipality of Jussac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JUSSAC' and 'LE MAIRE'.